

TEST DE RÉSISTANCE AU CHOC DE CORPS MOU ET LOURD

Essai sur portes en bois ; Aluminium ; PVC ; etc.

1. Références Normatives

Essais réalisés selon les normes suivantes :

Détermination de la résistance au choc de corps mou et lourd NT 125.14 (EN 949)

Classification des exigences de résistance mécanique NT 125.16 (EN 1192)

2. Caractéristiques Vérifiées

L'essai a pour but de déterminer les dommages causés par le choc d'un corps mou et lourd sur la face d'un vantail fermé, fixé dans son huisserie en tant qu'élément d'un bloc-porte.

La déformation résiduelle en planéité sur le largueur du vantail ne doit pas dépasser 2mm.

3. Principe de l'Essai

L'essai consiste à libérer à partir d'une hauteur H un corps de choc (*) de sorte qu'il frappe le vantail au point d'impact (situé au centre du vantail), ce dernier étant mis en position verticale.

Le choc est appliqué trois fois sur chaque face du vantail de porte.

La hauteur h est définie en fonction de la valeur de l'énergie de choc prescrite (30, 60, 120 et 180 Joules).

(*) - correspond à des forces, telle que l'on peut raisonnablement en attendre du corps humain et d'objets solides de caractéristiques similaires. Le poids de corps de choc s'élève à 30kg.



Système d'impact pour les portes en bois



Système d'impact pour les portes vitrées

L'énergie de choc à appliquer est déterminée selon la classe à tester :

Classe :	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4
Energie de choc (J)	30	60	120	180

4. Résultats

Édition du Rapport d'Essais.

Remise d'une Attestation de Conformité aux Normes.

5. Contact

Mongi HADJ AHMED – Responsables des laboratoires d'essais : mongi.hajahmed@cetiba.tn.

Fedi BEN CHEIKH – Responsable laboratoire menuiserie : fedi.bencheikh@cetiba.tn.